



Jetons un œil maintenant sur l'énorme masse de troupes à la manœuvre sur les frontières de l'Est et du Rhin, soit environ 482 000, 60 % de toutes les forces républicaines. Ceci explique également la disproportion de sources et documents d'archives sur ces armées et fronts. Aujourd'hui les ouvrages traitants des fronts des armées républicaines se sont attardés sur la campagne de Belgique, de Hollande et du Rhin... puis sur l'Italie et les aventures incroyables de l'armée de Bonaparte. Au delà de cette proportion en corrélation d'ailleurs avec les forces en présence et les succès emportés, remarquons que la France républicaine entretenait ici une infanterie presque trois fois supérieur à la totalité de son infanterie de ligne de 1789, deux fois l'artillerie française de 1789, également deux fois la cavalerie française de 1789. Il faut ici comprendre et mesurer l'effort colossal réalisé par la France pour mettre sur pied de telles troupes. A noter également, que ces troupes étaient d'excellente qualité, les meilleures de la République, tant pour la discipline que pour l'expérience, là où la proportion d'anciens soldats de l'armée de ligne était effectivement aussi la plus forte.

Pointons maintenant le doigt sur la petite armée des Ardennes, très fortement dotée en cavalerie et artillerie, elle se trouvait en fait à la charnière de l'Armée du Nord et de celle de Moselle, ainsi que de l'armée du Rhin. Cette armée « réserve », pouvait se trouver engagée plus au Nord ou plus au Sud, pour emporter la décision. Cette stratégie fut bientôt abandonnée pour la réunion de deux forces plus puissantes : l'Armée de Sambre et Meuse (réunion de la majorité de l'armée du Nord et de celle des Ardennes), celle qui remportera Fleurus trois mois plus tard, et l'Armée de Rhin et Moselle (réunion de l'armée du Rhin et de l'armée de Moselle). Cette nouvelle stratégie fut payante comme l'histoire le montra. Ces forces toutefois étaient très difficiles à manier, armées disproportionnées qui demandaient au vu des technologies de l'époque, des chefs talentueux et des lieutenants et chefs de divisions aux qualités rares. De fait, au commandement en chef, rares furent les généraux capables de manœuvrer de telles masses, citons toutefois le général Moreau ou le général Hoche. Les divisionnaires ou « chefs d'ailes » étaient forcément partiellement, et parfois totalement indépendant dans cette guerre démesurée. C'est à cette école que purent se former les futurs maréchaux de Napoléon. Beaucoup, voire la presque totalité des meilleurs généraux de la République se formèrent à cette école.

En se penchant sur le chiffre général des combattants, en évaluant les oubliés, la masse des forces françaises sous les armes, pourrait peut-être se monter à 950 000 hommes en comptant les marins. Ils seront deux fois moins quatre ans plus tard, avec un chiffre de déserteurs tout à fait incroyable, de l'ordre d'environ 400 000 déserteurs dans la période 1793-1801. Après le tarissement des volontaires, l'échec du système de réquisition, la France inventa la conscription (loi Jourdan 1798) pour pallier aux rangs exsangues et ne cessant de se vider. Les estimations à la louche, car à ce jour nous ne disposons pas de chiffres incontestés et incontestables, parlent de 2 millions de soldats mobilisés et alignés, et de 800 000 morts pour la période 1792-1802. la proportion par rapport à la population française serait de 2,6 % de pertes, 5,3 % par rapport à la population mâle, et une mobilisation des forces masculines d'environ 7 % par rapport à la population française, 13 % par rapport à la population mâle dans son ensemble, sans doute de l'ordre de 25 à 35 % des tranches d'âges d'hommes mobilisables, un chiffre très modeste par rapport à ce qui sera observé un siècle plus tard dans la terrible Grande Guerre. Si les guerres de la Révolution furent meurtrières, elles restèrent à l'échelle de cette époque, perçues comme terribles car jusqu'alors inconnues dans une telle intensité, doublée d'une longueur inhabituelle, mais loin des guerres à outrance du XXe siècle. L'homme du XXIe siècle éprouve beaucoup de difficultés à se mettre dans la mentalité et l'ambiance de cette époque.

La cavalerie française, soit environ 71 000 hommes, était à cette date en infériorité sur bien des points, son équipement, sa valeur et son nombre. Au fil du temps, elle deviendra la meilleure d'Europe, mais à la date de 1794, elle était souvent dominée par ses homologues autrichienne ou

prussienne. Alors que l'Empereur Napoléon pouvait compter sur une proportion de 18 à 20 % de cavaliers, par exemple durant les campagnes d'Allemagne, de Prusse ou de Pologne (1805-1807), les grandes armées de manœuvre ne pouvaient pas compter sur une cavalerie de cette importance. Seule la petite armée des Ardennes dépassait cette proportion, l'armée de Moselle l'approchant (16%), mais les deux grandes formations, celles du Nord et du Rhin étaient dans une fourchette de 9 à 11 %, et à l'échelle nationale sur un petit 9 %. Cette absence d'une cavalerie forte et nombreuse fut probablement la cause de la durée de la guerre. Malgré son infanterie excellente et endurante, son artillerie déjà sans doute la première d'Europe, la France républicaine ne pouvait, comme ce fut le cas plus tard de l'Empereur dans ses dernières campagnes, emporter la décision sur des champs d'opérations ouverts (dans le Nord, sur le Rhin). Partout ailleurs, elle put par contre obtenir une victoire, contre l'ennemi de l'intérieur, dans les théâtres d'opérations montagneux (Pyrénées, Alpes), puis en Italie, sur ce dernier théâtre en compensant le manque de cavalerie, par la concentration (les gros bataillons) et par la vitesse des marches, ce dont Napoléon saura user magistralement dans la campagne de 1805, en disposant en plus d'une très nombreuse cavalerie.

La dotation d'artillerie des armées pourrait paraître suffisante, mais dans le cas de l'armée du Nord, la plus grande force française, comprenant à elle seule environ 1/3 de toute son armée, elle n'avait qu'une dotation d'artillerie de 3,8 % contre 6,6 % à la Grande Armée de Napoléon pendant la campagne de Prusse. Comme nous le constatons c'est presque deux fois inférieur et seules les armées de l'Ouest, et celle des Alpes, étaient alors en mesure d'atteindre ou de dépasser cette proportion. Par ailleurs, il aurait été intéressant de connaître le nombre de pièces, et surtout les différents calibres des parcs de toutes ces armées, pour bien comprendre les manques ou les points forts. La dotation laisse toutefois entrevoir un manque, tant en artilleurs qu'en canons, pour la grande masse des armées révolutionnaires. Malgré les efforts consentis et la création de nouvelles fonderies de canons, malgré la réquisition des métaux, notamment des cloches des églises, les efforts n'avaient pas encore réussi à doter les armées françaises du nombre suffisant de canons, de matériels et également d'artilleurs, l'arme technique la plus exigeante, arme savante qui supportait mal l'improvisation. Là encore, l'apogée de l'artillerie française ne fut sans doute atteinte qu'à partir du Consulat et le début de l'Empire.

De nombreuses questions restent en suspens, comme le nombre de pièces d'artillerie, le nombre de chevaux disponibles par rapport aux cavaliers (souvent inférieur aux cavaliers), le nombre de chevaux de charrois, d'artillerie etc, employés dans les armées, sans doute au moins deux fois le nombre des chevaux de selle, demandant un effort de remonte, de gestion et un défi qui était un véritable casse tête. Autre chiffre qui pourrait faire réfléchir, le nombre de soldats aux hôpitaux, l'ensemble pouvant comptabiliser peut-être 100 000 hommes, un chiffre colossal demandant des lits, des structures et un personnel que sans doute la France révolutionnaire n'avait pas. Un soldat sur deux pendant les campagnes révolutionnaires ou impériales mourut de maladie, conséquences de l'état des connaissances du temps, mais aussi de l'insuffisance et même parfois de la quasi absence d'un service de santé.

## 1793 : LA LEVEE EN MASSE

Par Laurent Brayard  
Secrétaire adjoint de la SEHRI

En septembre 1793, les bataillons issus de la levée en masse et dénommés bataillons de réquisition sont prévus pour aller remplacer les troupes de garnisons et ainsi libérer les forces nécessaires pour combattre sur toutes les frontières et sur tous les fronts intérieurs (Vendée, Normandie, Toulon, Lyon, le Midi). Les bataillons de réquisitions fournis par chaque district sont ainsi répartis selon les indications de Belhomme dans son histoire de l'infanterie française. Ce tableau représente la théorie, il apparaît évident que le département de la Vendée et de nombreux autres

ne furent jamais en mesure de fournir les bataillons de réquisitionnaires demandés. Le tableau présente toutefois les divisions par armées des forces françaises et indique aussi le nombre de districts par département puisqu'un bataillon de réquisitionnaires devait être formé par district :

**Armée du Nord** : 66 bataillons de réquisitions :

Départements	Bataillons de réquisitions
Pas-de-Calais	8
Nord	8
Aisne	8
Oise	9
Paris	3
Seine-et-Oise	9
Eure-et-Loir	6
Orne	6
Seine-et-Marne	5
Eure	8

**Armée des Ardennes** : 60 bataillons de réquisitions :

Départements	Bataillons de réquisitions
Ardennes	6
Meuse	8
Marne	6
Aube	6
Yonne	7
Loiret	7
Cher	7
Loir-et-Cher	6
Indre-et-Loire	7

**Armée de Moselle** : 49 bataillons de réquisitions :

Départements	Bataillons de réquisitions
Moselle	9
Meurthe	9
Vosges	9
Haute-Marne	6
Côte d'Or	7
Nièvre	9

**Armée du Rhin** : 60 bataillons de réquisitions :

Départements	Bataillons de réquisitions
Bas-Rhin	4
Haut-Rhin	3
Doubs	6
Haute-Saône	6
Jura	6
Ain	9
Allier	7
Saône-et-Loire	7
Indre	6
Rhône-et-Loire	6

**Armée des Alpes** : 46 bataillons de réquisitions :

Départements	Bataillons de réquisitions
Hautes-Alpes	4
Isère	4
Drôme	6
Ardèche	3
Haute-Loire	3
Creuse	7
Puy-de-Dôme	8
Cantal	4
Lozère	7

**Armée d'Italie** : 62 bataillons de réquisitionnaires :

Départements	Bataillons de réquisitions
Basses-Alpes	5
Var	9
Bouches-du-Rhône	6

Gard	8
Hérault	4
Aveyron	9
Corrèze	4
Tarn	5
Corse	9
Alpes-Maritimes	3

**Armée des Pyrénées-Orientales** : 37 bataillons de réquisitionnaires :

Départements	Bataillons de réquisitions
Aude	6
Pyrénées-Orientales	3
Ariège	3
Haute-Garonne	8
Hautes-Pyrénées	5
Gers	6
Lot	6

**Armées des Pyrénées-Occidentales** : 32 bataillons de réquisitionnaires :

Départements	Bataillons de réquisitions
Basses-Pyrénées	3
Landes	4
Lot-et-Garonne	9
Gironde	7
Dordogne	9

**Armée des Côtes de La Rochelle** : 45 bataillons de réquisitionnaires :

Départements	Bataillons de réquisitions
Charente-Inférieure	7
Charente	6
Vienne	6
Haute-Vienne	6
Vendée	6
Deux-Sèvres	8
Mayenne-et-Loire	8

**Armée des Côtes de Brest** : 45 bataillons de réquisitionnaires :

Départements	Bataillons de réquisitions
Loire-inférieure	9
Morbihan	9
Finistère	9
Côtes-du-Nord	9
Ille-et-Vilaine	9

**Armée des Côtes de Cherbourg** : 41 bataillons de réquisitionnaires :

Départements	Bataillons de réquisitions
Sarthe	9
Mayenne	7
Manche	7
Calvados	6
Seine-Inférieure	7
Somme	5

## LES 300 000 HOMMES, la LEVEE EN MASSE Et les REQUISITIONNAIRES - AIN MARS-AOUT 1793

Par Jérôme CROYET  
Président fondateur de la SEHRI

La situation militaire de l'été 1793 est encore plus dramatique qu'au moment de la Patrie en Danger un an auparavant. Les armées de la République reculent aux frontières, la guerre de Vendée fait rage et la rébellion fédéraliste à Lyon mobilisent des troupes utiles aux frontières. Dans notre

département, outre la rébellion lyonnaise, les Piémontais menacent d'envahir le département. Dans cette atmosphère de crise aiguë que la Convention, le 27 juin<sup>2</sup>, et les autorités constituées font appel à nouveaux aux volontaires. Le point d'orgue de cette mobilisation générale, est le décret du 23 août 1793, dit décret Barère, qui met en réquisition sur l'ensemble du territoire national tout les jeunes gens, de 18 à 25 ans, non mariés ou veufs sans enfants. Le décret stipule par ailleurs que le remplacement est interdit.

La formation des corps de volontaires de 1793 se fait en fonction des fluctuations de la situation militaire aux frontières. Le 24 Février 1793, la Convention ordonne la levée de 300 000 volontaires. Dès le 9 Mars, les directoires du district de Montluel et de Trévoux prennent un arrêté réglant le mode de levée de ces volontaires. Le jour même, le procureur-syndic du district de Montluel envoie aux communes de son arrondissement le décret relatif à la levée, l'arrêté du Directoire du Département et celui du district contenant la marche à suivre. Sont concernés par l'appel tous les hommes valides de 18 à 40 ans, non mariés ni fonctionnaires publics. Les volontaires doivent s'inscrire volontairement sur des registres tenus à cet effet durant 3 jours dans les mairies. Si leur nombre est trop élevé, un scrutin désigne les partants. Si le contingent n'est pas complet une seconde assemblée est tenue sur arrêté des directoires des districts pour le compléter. Là, à l'appel de la municipalité, tous les hommes compris entre 18 et 40 ans se réunissent et désignent par la voix du scrutin ceux d'entre eux qui vont former le contingent de la commune. Dans le district de Trévoux, le jour d'ouverture des registres d'inscription est fixé au dimanche 17 Mars et la seconde assemblée le jeudi 21 Mars<sup>3</sup>. Dès le 11, certaines municipalités appellent les hommes non mariés de 18 à 40 ans pour le tirage au sort de ceux qui voudront partir. Dans quelques cantons, ce sont des agents militaires, commis par les districts, qui recueillent les engagements des volontaires. Ainsi, 3 commissaires du district de Châtillon reçoivent l'engagement de 10 jeunes à St Paul le 3 Avril 1793, tandis que dans le district de Montluel, ce sont 5 citoyens occupant des postes dans l'administration (2 membres du district, 2 juges de paix et un maire) qui sont chargés "*surveiller dans les diverses communes les opérations relatives à la levée*"<sup>4</sup> du contingent de 287 hommes assigné au district. Les municipalités étant chargées d'ouvrir "*un registre sur lequel se feront inscrire volontairement ceux qui voudront se consacrer à la défense de la patrie*"<sup>5</sup>, les commissaires n'intervenant à la demande des communes que "*si vous êtes embarrassés dans le cours de vos opérations*"<sup>6</sup> écrit le procureur syndic, "*au chef lieu de votre canton le jour fixé pour la levée*"<sup>7</sup>. L'administration en profite aussi pour faire le recensement des artisans à même d'habiller et d'équiper les volontaires dans les communes.

Les qualités des hommes recrutés pour les levées de 1793 sont inférieures à celles des volontaires de 1791 et le recrutement est cette fois-ci critique<sup>8</sup>, "*nous sommes bien disposé en notre particulier (écrivent les officiers municipaux de Biziat le 21 Août 1793), de concourir avec vous pour exciter le zèle des citoyens de votre commune. Quoique nous ne doutons pas de leur empressement à voler au secours de leur frères du Mont-Blanc et à empêcher la violations du territoire de la*

*République . . . nous vous observons . . . qu'il serait difficile de faire partir tous les citoyens attendu que les travaux de la campagne sont urgents en ce moment où il faut préparer les semailles et recueillir le menus grains, ce qui ne pourrait se faire ni par les femmes ni par les hommes hors d'état. . . nous vous prions en conséquence de nous instruire qu'elle est la classe de citoyens qui sont dans le cas d'être requis*"<sup>9</sup>. A Beaupont, cette fois-ci seulement 2 hommes sont élus par leurs concitoyens pour partir le 14 Avril. Malgré la rigueur de l'inscription volontaire, certaines communes désignent des hommes ne rentrant pas dans la classe mobilisable<sup>10</sup>, ce qui entraîne une nouvelle assemblée. Lors de la seconde assemblée des citoyens pour désigner les volontaires, il arrive que ce soit les indésirables ou les bouches inutiles qui soient nommés volontaires. Quand une communauté possède en son sein de tels hommes elle s'empresse de les envoyés. Si dans beaucoup de cas, les volontaires sont de réels enthousiastes, il arrive (c'est la cas à Ste Olive) que ces derniers soient des désignés et en l'occurrence les domestiques<sup>11</sup>. Du fait de cette "volontarisation brusquée", la valeur combative des "volontarisés" est moindre : "*n'ayant à faire pour ainsi dire qu'à des domestiques, nous les requéririons en vain. . . vous devez connaître ce que c'est que l'esprit des domestiques dans ces temps-ci*"<sup>12</sup>. Dans certaines communes, des irrégularités sont signalées par les commissaires. A Ars, un arrêté du directoire du district de Trévoux annule, le 17 Mars 1793, l'élection des deux volontaires, car si l'un des deux est marié avec des enfants, il n'y a pas eu tenue du registre d'inscription durant 3 jours. Le 30 Mars 1793, le directoire du District de Trévoux apprend des commissaires "*qu'ils ont reçu des plaintes sur la désertion de plusieurs citoyens désignés pour partir, qu'il est même parvenu à leur connaissance que quelques uns d'entre eux-ci, se sont offerts pour partir en remplacement d'autres citoyens nommés dans d'autres communes*"<sup>13</sup>. Des mesures sont immédiatement prises pour responsabiliser les communes afin d'empêcher la désertion.

La moyenne d'âge à nettement baissée (elle est de 25 ans à Beaupont, soit 10 ans de moins qu'en 1791. Elle est de 27 ans et demi à Bereins). Si la levée de Juin 1791 mobilisait les cadres actifs des militants révolutionnaires, celle de Mars 1793 enlève les derniers, fragilisant l'assise des sans-culottes dans la vie politique locale du département de l'Ain mais donnant aux armées une nouvelle motivation, la politique. Mais malgré les sacrifices que représente le départ de volontaires dans les campagnes, ces derniers sont néanmoins prêt à se battre : "*Il est bien malheureux (écrivent les officiers municipaux de Montfalcon le 21 Août 1793) pour nous que nous ayons toujours des ennemis à combattre et qui veulent s'opposer à la tranquillité que la République. . . nous assurait. Vous devez être instruit que notre commune est une des plus petite en population de votre district. Il nous y manque des bras pour la culture. . . malgré ces observations, si vous en exigés, nous vous prions instamment de les faire requérir*"<sup>14</sup>. Tous prêtent néanmoins serment "*de servir pour la défense de la patrie et de la liberté*"<sup>15</sup>. En effet, outre les fantassins, les volontaires sont aussi recrutés pour l'artillerie et la cavalerie<sup>16</sup>.

<sup>2</sup> Ce décret est suivi d'une instruction le 22 Juillet 1793.

<sup>3</sup> Extrait des délibérations du directoire du district de Trévoux, 17 Mars 1793. Collection de l'auteur.

<sup>4</sup> Extrait des délibérations du directoire du district de Montluel, 9 Mars 1793. Collection de l'auteur.

<sup>5</sup> Extrait des délibérations du directoire du district de Montluel, 9 Mars 1793. Collection de l'auteur.

<sup>6</sup> Lettre du procureur syndic du district de Montluel, 9 Mars 1793. Collection de l'auteur.

<sup>7</sup> Lettre du procureur syndic du district de Montluel, 9 Mars 1793. Collection de l'auteur.

<sup>8</sup> La commune de Beaupont enregistre 4 volontaires en 1791, elle n'en enregistre plus que 2 en Avril 1793. Registre des volontaires de Beaupont, collection de l'auteur.

<sup>9</sup> Lettre des officiers municipaux de Biziat aux administrateurs du district de Châtillon, 21 Août 1793, Archives Départementales de l'Ain, série L.

<sup>10</sup> Sur 2 volontaires, la municipalité d'Ars désigne un homme marié avec enfants. Extrait des délibérations du district de Trévoux, 17 Mars 1793. Collection de l'auteur.

<sup>11</sup> A.D.A.11L Levée des 300 000 hommes, Ste Olive.

<sup>12</sup> Lettre des officiers municipaux de Montfalcon du 21 Août 1793, Archives Départementales de l'Ain, série L.

<sup>13</sup> Extrait des délibérations du directoire du district de Trévoux, 30 Mars 1793. Collection de l'auteur.

<sup>14</sup> Lettre des officiers municipaux de Montfalcon du 21 Août 1793, Archives Départementales de l'Ain, série L.

<sup>15</sup> Extrait des procès verbaux de la municipalité de Bereins, 21 Mars 1793. Collection de l'auteur.

<sup>16</sup> Le 6 Avril 1793, un décret prescrit la levée de 30 000 hommes de cavalerie.